



Avril 2023

FO COM \ LA POSTE
DOCAPOSTE BPO IS



NAO

PAS D'AUGMENTATION GÉNÉRALE FO NE SIGNE PAS!

Les NAO 2023 (Négociations Annuelles Obligatoires) viennent de s'achever. Pour les élus FO, malgré quelques réelles avancées, elles nous laissent un goût amer. En même temps, compte tenu du retard accumulé toutes ces années où il n'y a pas eu de réelles hausses salariales, il était temps pour la direction de répondre, du moins en partie, aux demandes des salariés. Demandes que notre organisation syndicale a relayé sans cesse depuis des années auprès de la direction. Dans le contexte de forte inflation, la direction ne pouvait pas se permettre de rester immobile. Cependant, ne nous y trompons pas! Le scénario de ces NAO avait été soigneusement préparé à l'avance par la direction.

QUAND LE « **WAOUH!** » DEVIENT « **PSCHITT!** »

Sur le papier, le montant de l'enveloppe proposé pour ces négociations aurait pu provoquer un effet « waouh! » mais s'est vite transformé en « pschitt! ».

En y regardant plus près, (comptez sur les élus FO pour y regarder à 2 fois), nous nous sommes aperçus que la direction avait glissé dans cette enveloppe, la répercussion de la hausse du SMIC, qui grève lourdement le budget qui nous a été octroyé. Ce que nous avons formellement contesté. Pour nous cela ne fait pas partie de négociations puisque c'est une obligation légale.

Nous avons tout de même réussi à obtenir de la direction qu'ils retirent de cette enveloppe, le montant du nouveau dispositif FMD (Forfait Mobilité Durable).

Son montant (200 euros versé aux salariés éligibles, en 2 fois en juin et décembre) sera pris totalement en charge par la direction. Pour faire passer la pilule, la direction a inclus dans ces NAO des mesures résultant des accords que, pour le coup, nous avons ardemment négociés et signés (prime d'ancienneté, QVT, Égalite professionnelle, télétravail).

FO demande, depuis des années un doublement de la prime d'ancienneté. Nous n'avons été que partiellement entendus. Sur vos prochaines fiches de paie, celles et ceux qui ont une certaine ancienneté constateront une augmentation substantielle de cette prime. Malheureusement rien de significatif pour les moins de 10 ans. Et ça, c'est vraiment dommage!

ENCORE UN TOUR DE PASSE-PASSE



Ceux qui s'attendaient à des hausses de salaire, risquent d'en être pour leur frais. Parmi les mesures décidées par la direction, les primes de technicité vont être intégrées dans le salaire de base. Mais tout le monde ne bénéficie pas de cette prime. Et ceux qui sont concernés par cette mesure, s'apercevront que le montant brut de leur salaire de base n'aura au mieux, pratiquement pas évolué, au pire stagné.

Sur l'intégration des primes de technicité sur le salaire de base, FO demandait l'engagement de la direction d'augmenter les salaires au même taux que les prochaines augmentations du SMIC. La direction a refusé. Les conséquences sont que lorsque le SMIC va augmenter, les primes de technicité intégrées au salaire de base vont se voir « manger ». Les salariés se retrouveront une nouvelle fois très rapidement rattrapés par le SMIC.

La direction a accepté de recevoir les syndicats à chaque hausse du smic. Si c'est pour nous entendre dire qu'ils n'ont pas les moyens d'augmenter, à quoi bon!

LE CONSTAT EST LÀ, ACCABLANT!

Hormis les primes, il n'y a aucune augmentation générale pour les employés et les agents de maîtrise. Les augmentations individuelles, que nous appelons de nos vœux sont réservées uniquement aux cadres. De plus, sans taux de sélectivité et sans critères précis, ce sera une fois de plus, par affinité.

Et que dire des grilles de classifications, établies par la Direction des opérations BPO IS et la DRH, sans consultation au préalable des délégués syndicaux! Là aussi, des salariés ont fait part de leur mécontentement. Ils ne comprenaient pas, à juste titre que, par exemple, d'ATS, ils se retrouvaient «opérateur technique, niveau 1», c'est-à-dire l'échelon le plus bas de cette nouvelle grille.

FO regrette ce manque de concertation avec les organisations syndicales, pour établir cette grille de classification. Bien que nous ayons demandé à plusieurs reprises d'y participer, nous n'avons été consultés que sur le projet final. On voit bien que sa mise en œuvre risque d'engendrer des malentendus et des frustrations. Sans parler des descriptifs de postes qui sont vraiment imprécis.

Pour toutes ces raisons, FO, en toute responsabilité, a refusé de signer cet accord en faux-semblants.

FO n'était pas d'accord avec les salaires minimum imposés par la direction, qui, à nos yeux ne sont pas suffisants. Sans parler des chefs d'équipes et des ATS qui restent les grands oubliés de cette classification.

Fort de ce terrible constat, vos élus FO se sont réunis et ont démocratiquement pris la décision de refuser de cautionner ce tour de passe-passe, au détriment, une fois de plus, des salariés qui espéraient une vraie augmentation. La déception sera vive.

La direction peut remercier ses «syndicats-maison» qui ont signé cet accord honteux, profitable à l'entreprise bien plus qu'aux salariés. Ces organisations syndicales, bénéficiant des mêmes informations que nous, n'ont pourtant pas hésité à signer des 2 mains. On peut alors légitimement douter du réel intérêt qu'ils portent aux salariés, leurs propres collègues!

De toute façon, que nous ayons signé ou pas, la direction, comme ce fut le cas ces dernières années, aurait, comme le prévoit la loi, appliqué unilatéralement leurs dernières propositions, sans avoir besoin de la signature des organisations syndicales.

FO EXIGE UNE JUSTICE SOCIALE POUR TOUS!

Docaposte BPO IS n'est pas dépourvu de moyens financiers. Nous avons tous le droit de vivre décemment de nos salaires. Forts de la confiance que de nombreux salariés nous accordent, nous, les élus FO, allons continuer le combat pour mettre face à leurs responsabilités la direction et ces organisations syndicales, peu soucieuses de l'intérêt des salariés.

Coordonnées des délégués syndicaux FO (n'hésitez pas à nous contacter):

Julien REMOND

Délégué syndical central

Élu au CSE

06 07 57 99 26

fo.docapost.bpo.is@gmail.com

Chiraz KOUKI

Déléguée syndicale

Élue au CSE

06 12 72 95 65

chiraz.kouki@docaposte.fr

Bernard GAUTHIER

Délégué syndical

Élu au CSE

06 14 64 69 49

bernard.gauthier@docaposte.fr

FO, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT!

*Plus d'infos
sur notre site*



Suivez-nous

